# **COVID-19 – Continuité pédagogique** Fiche parents des élèves du 1<sup>er</sup> degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses professeurs, notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son enseignant, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas perdre les acquis, en se référant aux manuels et aux cahiers.

# Je suis parent d'un enfant scolarisé dans une école :

Mon premier interlocuteur est le directeur de l'école où mon enfant est scolarisé.

Je m'assure que mes coordonnées téléphoniques et de messagerie communiquées à l'école sont à jour.

Je consulte régulièrement la messagerie et/ou le site de l'école, l'ENT si l'école en est dotée pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation. Je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

## Si je dispose d'une connexion internet :

# Je consulte très régulièrement les sites de l'académie où je pourrai prendre connaissance d'informations importantes;

- Je recevrai de la part de l'équipe pédagogique des consignes pour que mon enfant réalise des activités scolaires, nécessaires pour réactiver des leçons précédentes ou bien pour aborder de nouveaux chapitres ;
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil. Je recevrai un lien pour ouvrir ce compte.
- Certaines ressources sont en ligne sur le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou sur le site académique, je peux aller les consulter.

Fermeture

de l'école

## 1/2

-

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur de la classe ou le directeur d'école par mail.

Si besoin, je contacte le numéro de téléphone dédié « Continuité pédagogique », indiqué sur le site académique.

La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

